

## **Protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada concernant la revue et la conception de la structure des groupes professionnels et la réforme de la classification**

Le présent protocole rend exécutoire l'accord conclu entre l'Employeur et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) concernant les employés de l'unité de négociation Services des programmes et de l'administration.

L'Employeur s'est engagé à parachever l'examen et la refonte de la structure du groupe professionnel (SGP) PA, ce qui inclura l'élaboration de normes d'évaluation des emplois de ce groupe.

Les parties conviennent que ces normes seront fondées sur des principes et des pratiques d'évaluation neutres sur le plan du genre. Elles conviennent aussi que les normes seront conformes aux principes énoncés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, ou à toute loi sur l'équité salariale future qui s'appliquera aux fonctionnaires fédéraux.

L'Employeur s'engage à tenir des consultations sérieuses sur la réforme de la classification avec l'AFPC. Ces consultations porteront, entre autres, sur l'élaboration de normes d'évaluation des emplois qui reflètent et estiment, sans distinction de sexe, le travail effectué par les membres du groupe professionnel PA.

L'Employeur accepte de verser à tous les membres de l'unité de négociation un montant forfaitaire ouvrant droit à prestations de trois cent trente-trois dollars (333 \$) par mois, payé aux deux semaines, à compter de juin 2018 et jusqu'à l'adoption des nouvelles normes d'évaluation d'emploi, la négociation des taux de rémunération décrits ci-après et l'application des nouveaux taux de rémunération.

Une fois les nouvelles normes d'évaluation des emplois établies, l'AFPC rencontrera l'Employeur pour négocier les nouveaux taux et règles concernant la rémunération des employés au moment de la transposition aux nouveaux niveaux.